

**Délibération n°2011-300 du 21 septembre 2011  
portant élection du Président de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés**

La Commission nationale de l'informatique et des libertés,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, notamment son article 13 ;

Vu le décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, notamment son article 3 ;

Vu la délibération n° 2006-147 du 23 mai 2006 fixant le règlement intérieur de la Commission ;

Après qu'il a été procédé au vote en la présence du Commissaire du gouvernement ;

Constate :

Article 1<sup>er</sup> : Mme Isabelle FALQUE-PIERROTIN est élue présidente.

Article 2 : La présidente de la Commission est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Journal Officiel.

Le Vice-président délégué



Emmanuel de GIVRY